



PUBLIE LE

27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

10/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE L'ENVOL SAINT-JEAN ET LA VILLE DE ROUEN

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVVOY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEX (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine PRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

10/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE L'ENVOI SAINT-JEAN ET LA VILLE DE ROUEN

MESDAMES, MESSIEURS,

Le S.E.S.S.A.D. (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) l'Envol Saint-Jean est un établissement médicosocial, géré par l'association AXED.

Les S.E.S.S.A.D. grâce à l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire de proximité, permettent de mieux répondre aux besoins des enfants en situation de Handicap dans leurs différents moments de vie.

Le S.E.S.S.A.D. l'envol Saint-Jean propose parmi ses multiples interventions liées aux soins des enfants, des actions de sensibilisation en faveur des professionnels dans les champs de l'animation et de l'éducation ainsi que des temps d'accompagnement individualisé pour renforcer l'inclusion des enfants sur leurs lieux de vie. Leurs actions d'accompagnement en faveur de la ville se développent prioritairement en faveur d'enfants présentant des Troubles du Spectre Autistique (T.S.A).

Depuis l'année scolaire 2025 2026, des actions de sensibilisation et de formation des équipes d'animations de la ville ont été proposées en expérimentation dans le cadre d'un partenariat pédagogique naissant et coconstruit entre le service projets éducatifs à la Direction de l'Enfance et de l'Education (D.E.E.) et le S.E.S.S.A.D. Le S.E.S.S.A.D. se propose également d'apporter sur site un accompagnement individualisé des enfants dans le cadre de projet d'accueil adapté construit avec les familles.

Sont également à l'étude, des ateliers coconstruits pour aider les équipes d'animation de la ville, afin de concevoir des outils adaptés en matière de communication augmentée en faveur des enfants, communication alternative augmentée (C.A.A). En projet aussi, le renforcement des séances de sensibilisation des équipes via la création d'un module 2 consacré à des échanges de pratiques.

Le S.E.S.S.A.D. pourra aussi participer à la construction et à l'animation de journées pédagogiques dédiées à destination des équipes et des familles.

Ces propositions constituent de réelles ressources pour renforcer les compétences des animateurs et accompagner une dynamique inclusive entre les accueils de loisirs et les établissements spécialisés. En contrepartie, la Ville mettra à disposition des salles pour les actions de sensibilisation à destination des équipes. Elle permettra également l'utilisation de matériel pédagogique ville au public en situation de Handicap lors de temps collectif et/ou individuel lors des interventions du S.E.S.S.A.D.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir autoriser la signature de la convention de partenariat entre le S.E.S.S.A.D. (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) l'Envol Saint-Jean et la Ville de Rouen.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Elizabeth LABAYE, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,
- Le Code de l'Education et notamment ses articles D 521-10 et D 521-13,
- Le projet de convention de partenariat entre le S.E.S.S.A.D. l'Envol Saint-Jean et la Ville de Rouen.

CONSIDERANT :

- Que la Ville de Rouen favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap dans ses structures d'accueil,
- Que le S.E.S.S.A.D. l'Envol Saint-Jean propose des actions adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des enfants présentant des T.S.A. et renforcer les compétences des professionnels,
- Que ce partenariat, déjà expérimenté avec succès, permet de mutualiser les ressources et d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants,
- Que le projet a été validé par les services départementaux de l'Education nationale.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 22 h 21, à l'unanimité :

- 1.- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le S.E.S.S.A.D. l'envol Saint-Jean et la Ville de Rouen,
- 2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention annexée.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.